



NOUVEAUTÉ!

LA COMMUNICATION un lien simplifié

LES NOUVELLES DES SÉJOURS

L'ARPEJ-Rezé propose cet été à chaque famille ayant un enfant inscrit sur un séjour d'avoir des nouvelles via une application que vous pourrez télécharger sur votre téléphone :



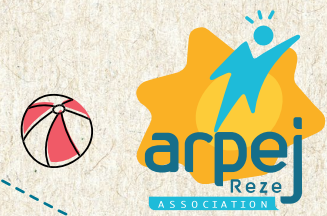
Les équipes d'animation communiquent avec vous en publiant des photos, des textes, un calendrier des activités etc... Attention nous ne demandons pas aux équipes de communiquer avec vous tous les jours et d'un séjour à l'autre la fréquence des messages pourra donc être différente. Vous aurez même la possibilité d'envoyer à vos enfants une petite carte postale virtuelle.

Vous recevrez au moment de la confirmation de votre inscription le lien vers cette application et le code du séjour de votre enfant.

IMPORTANT : L'application ne sera accessible que par un code personnalisé et le contenu est diffusé de manière sécurisée. Ce que vous verrez sera propre au séjour de votre enfant et vous seul.e verrez certains contenus.

En ce qui concerne la confidentialité, l'application a été contrôlée et validée par la CNIL. Les serveurs sont domiciliés en France et cryptés selon les normes en vigueur.

SUIVEZ-NOUS   



8/11 ANS

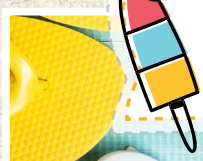


LE SÉJOUR Saint-Béat (31)

AU PLUS PRÈS DES CIMES

- DU 08 AU 19 JUILLET -

ÉTÉ 2024



NOS PARTENAIRES POUR VOS LOISIRS
  

LE DÉPART DU SÉJOUR et l'arrivée



Nous vous attendons le lundi 8 juillet **dès 6h** sur la place Odette Robert près de la Médiathèque de Rezé pour un **départ à 6h30 précises** en car

L'équipe d'animation du séjour et un responsable de l'ARPEJ-Rezé seront disponibles pour répondre à toutes vos dernières questions. Veuillez prévoir un pique-nique pour le premier jour.

Nous arriverons le vendredi 19 juillet **vers 19h** sur la place Odette Robert. Nous vous invitons à reprendre le dossier de votre enfant et le traitement médical auprès de la directrice ou directeur.



L'HÉBERGEMENT

LE CENTRE DE VACANCES DE LA ROSERAIE

Le groupe est hébergé en pension complète dans des chambres de 2 à 4 personnes. Il dispose également d'une salle de restauration, d'espaces pour les activités et d'un vaste terrain pour s'amuser à l'extérieur avec une petite ferme pédagogique.



LES ACTIVITÉS

Les principales activités sont la découverte de l'environnement, la spéléologie, le rafting, la randonnée, escalade, des veillées à thème, des jeux sportifs,... Le programme d'activités est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques mais aussi selon les envies du groupe.

LE PASS NAUTIQUE

LE TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Le pass nautique est obligatoire pour toutes les activités nautiques (voile, surf, kayak...). Si votre enfant ne l'a pas (*passé dans les écoles de Rezé*), possibilité de le passer le **samedi 15 juin entre 14h et 17h** à la piscine de Rezé. **Réservation obligatoire** auprès du secrétariat de l'ARPEJ-Rezé. Venir à la piscine avec fiche «attestation pass nautique» (*disponible sur le site de l'ARPEJ-Rezé*), pré remplie et un justificatif d'identité de votre enfant (carte d'identité, livret de famille ou carte de bus avec photo).



LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont établies en début de séjour et peuvent être modifiées et améliorées par le groupe après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

L'organisation de la **vie collective** est prise en charge par tous les participants (préparation des repas, vaisselle, rangement, courses,...).

Toute attitude agressive ou violente est proscrite afin que chacun puisse être respecté. La mixité est interdite dans les tentes, les douches et autres lieux d'intimité. En cas de non-respect de ces interdits fixés par la loi, l'éviction immédiate du séjour est possible entraînant ainsi un retour à Rezé au frais de la famille.

LES TRAITEMENTS MÉDICAUX

Si votre enfant suit un traitement médical, il est important de transmettre les **ordonnances** et les **médicaments** directement au **directeur.trice** du séjour. Aucun médicament (paracétamol, sirop,...) ni produit (anti-moustiques,...) ne doit être placé dans la valise de votre enfant.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, l'association prendra en charge les frais médicaux et vous les rembourserez ensuite.

L'ARGENT DE POCHE ET OBJETS DE VALEUR

À priori, un enfant n'a pas besoin d'argent de poche puisque tout est compris dans le prix du séjour. Dans une enveloppe cachetée et nominative, l'argent que vous lui donnerez lui permettra d'acheter des souvenirs, des cartes postales,... Après vérification par la direction, elle pourra être centralisée dans un lieu sécurisé ou conservée par votre enfant.

En cas de perte ou de vol, **l'argent de poche ainsi que les objets de valeurs ne seront pas remboursés** par l'association.

Nous préconisons de ne **pas apporter d'objets de valeur** (bijou, téléphone, console et appareil photo). En cas de perte ou de vol, ils ne seront pas pris en charge par l'association.

